

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22/04/2015

Dossier complet le

28/04/2015

N° d'enregistrement

2015-0176

1. Intitulé du projet

Requalification et mise en accessibilité du parking de la Grange Nature à Clairmarais

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDEN 62

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POHER Hervé - Président

RCS / SIRET

25620336500034

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°40: Aire de stationnement	Requalification du parking de la Grange Nature d'une capacité totale de 166 places (PMR, véhicules légers et bus)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste au réaménagement du parking, permettant l'intégration et le bon fonctionnement du celui ci.

4.2 Objectifs du projet

La requalification du parking, qui s'inscrit dans une approche environnementale, a pour objectif de créer un espace plus fonctionnel et accessible, tout en conservant au maximum le patrimoine naturel existant. Le but étant de tendre à l'optimisation de l'espace par une approche qualitative du site, c'est à dire par un respect de l'environnement et une artificialisation minimum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend principalement des travaux de requalification. Les axes de circulation, déjà existant, au sein du parking sont conservés et remis en bon état par une couche de finition adaptée au passage des véhicules et pour certains renforcés par un fond de forme (notamment pour le passage des bus). L'aire de retournement bus est conservée ainsi que tous les cheminements piétons.

Une gestion de l'eau sera mise en place afin de favoriser l'infiltration directe au sol par un maximum de surface perméable et la réalisation de noues.

Une grande majorité de la végétation existante est également conservée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir plan d'aménagement

Le parking est composé de 4 espaces aux utilisations bien définies.

La zone A: correspond à l'accueil avec un dépose-minute bus et une aire de retournement (sur l'existant), des cheminements piétons, les places PMR et véhicules électriques et un aménagement paysager de qualité pour l'accueil du public.

La zone B: correspond au parking principal en cailloux pouvant accueillir 47 places. Parking sous forme de trois loges paysagères.

La zone C: correspond au parking secondaire pouvant accueillir 104 places, avec une première partie en cailloux et une seconde partie enherbée destinée à être utilisée occasionnellement.

La zone D: correspond au stationnement des bus (5 places) et des campings cars (3 places), ainsi qu'une zone tampon formée par une lisière boisée devant la forêt de Rihoult-Clairmarais.

Seul les circulations et stationnement bus et PMR seront des surfaces imperméables pour permettre une bonne accessibilité du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Procédure au titre de la loi sur l'eau : dossier de déclaration (contact pris avec la DDTM)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Etude d'impact /Etude d'incidence NATURA 2000
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur
EXISTANT	PROJET	
Superficie d'environ 1	- 1 de superficie	Hectare
Environ 6170 de parking	- 5440 de parking	m ²
Environ 420 aire de retournement	- 570 de dépose-minute	m ²
Environ 3410 d'espaces vert	- 3990 d'espace vert	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. <u>2</u> ° <u>17</u> ' <u>60</u> " <u>E</u>	Lat. <u>50</u> ° <u>46</u> ' <u>27</u> " <u>N</u>
Grange Nature 18 rue du Romelaere Commune de Clairmarais Pas de Calais (62)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La Grange Nature est la maison de site de la Réserve Naturelle Nationale du Romelaère. L'équipement de 130m² accueille environ 25 000 visiteurs. Les travaux d'extension porteront la surface à 600m² : un nouveau bâtiment sera réalisé à côté de l'existant (clos, couvert, aménagements intérieurs, menuiseries, cloisons intérieures, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, espaces verts aux abords immédiats des bâtiments).

La Grange Nature deviendra fin 2015 la Maison du Romelaère, vitrine de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département. Elle sera composée de : une exposition permanente présentant les 9 milieux naturels ; une exposition temporaire sur près de 90m² ; une salle pédagogique dédiée aux groupes scolaires, conférences et club nature local ; un hall d'accueil et une boutique ; un point d'information randonnée ; une scénographie extérieure repensée avec un jardin pédagogique et didactique ainsi que des bureaux animateurs et staff administratifs.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est un parking peu qualitatif de véhicules légers et bus avec une aire de retournement pour les bus. Il y a un stationnement anarchique sur les places bus, l'état des cheminements n'est pas adapté au passage des bus et à l'accessibilité du site pour les PMR et le stationnement pour les véhicules légers n'est pas matérialisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 19/12/2007

Le projet est situé intégralement en zone 1AU (destinée à l'urbanisation future) mais est déjà entièrement aménagé et occupé en parking.

Une servitude de périmètre d'attente a été mise en place jusqu'au 5 mars 2014. Le projet n'est donc plus concerné par cette servitude.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II: n°310013353 "Complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants" à proximité ZNIEFF I: n°310007008 "Forêt domaniale de Clairmarais"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRn Inondation par remontée de nappe prescrit le 30/10/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-SIC: FR3100495 "Prairie marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette Audomaroise et de ses versants" - au droit du projet -ZPS: FR3112003 "Marais Audomarois" - à 450m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monument historique inscrit: PA00108253 "Ancienne abbaye cisterienne" - à 750m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agrandissement du fossé central existant (dans la partie 2 du parking) par la création d'une noue paysagère dans les zones C et D, afin de récupérer les eaux de ruissellement des accès et stationnements, dans le but d'améliorer la gestion de l'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La terre végétale sera rééquilibrée entre les déblais et remblais et les espaces verts à niveler. Seul quelques matériaux inertes de surfaces seront évacués.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation existante est au maximum conservée et une lisière boisée permet un recul et une transition boisée par rapport
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à la forêt de Rihoult-Clairmarais. Toutes les plantations réalisées seront des essences locales adaptées au site (humide), dans l'objectif de renforcer l'existant et de rendre qualitatif ce parking.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fonction du site reste la même (espace de stationnement).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traitement végétal existant conservé formant une isolation visuelle et un espace tampon avec les habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'implantation de 4 mats d'éclairage sur le cheminement principal, de l'accueil jusqu'au stationnement PMR, afin de répondre aux normes d'accessibilité du parking. L'éclairage sera concentré autour du bâtiment, il n'y aura pas d'éclairage sur le reste du parking.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création de la noue paysagère se fait à l'emplacement d'un petit fossé déjà raccordé au fossé principal le long de la route départementale.</p> <p>Le projet prévoit d'améliorer la gestion de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques suivantes du projet :

- réemploi des structures existantes (circulation, stationnement, entrée)
- maintien d'au moins 70% de la végétation présente sur le site (haies, arbres têtard, arbres, bandes arbustives, fossés,...)
- amélioration de la gestion de l'eau par la création de noues (plantées de végétaux phyto-épurateur) et par un minimum de surfaces imperméables
- mise en accessibilité du site (PMR, circulations bus,...)
- traitement qualitatif d'insertion paysagère

Nous jugeons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact car :

- les impacts sur l'environnement sont modérés
- le caractère naturel du site, la biodiversité et le lien avec le bois, sont renforcés
- l'insertion du parking dans l'environnement et le paysage est améliorée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6: Plan masse paysager et coupe paysagère du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DESVRES

le,

26/03/2015

Signature


EDEN 62
2 RUE CLAUDE
62440 DESVRES

Annexe 3: Photographies datant du 19/01/2015 de la zone d'implantation du projet

①



②



③



④



⑤



⑥



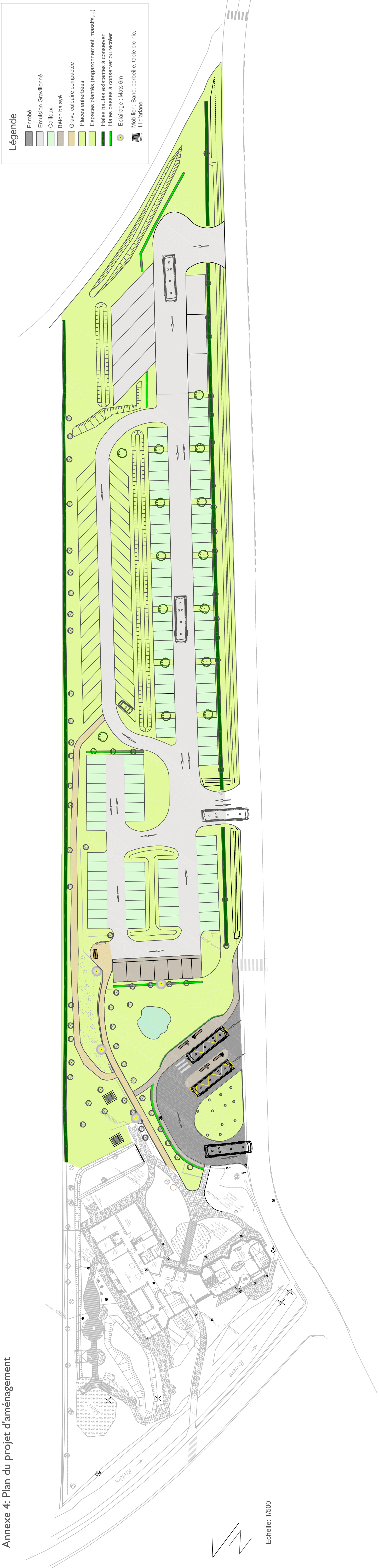
⑦



⑧



Annexe 4: Plan du projet d'aménagement





Légende

- Enrobé
- Emulsion Gravitonnée
- Cailloux
- Béton balayé
- Grave calcaire compactée
- Places enherbées
- Espaces plantés (engazonnement, massifs,...)
- Hales hautes existantes à conserver
- Hales basses à conserver ou recréer
- Eclairage : Mats 6m
- Mobilier : Banc, corbeille, table pic-nic, fil d'ariane

Echelle: 1/500

Annexe 5: Plan des abords du projet

-  Parking de la Grange Nature
-  Forêt de Rihoult-Clairmarais
-  Habitat individuel
-  Parcelles cultivées
-  Marais
-  Camping
-  Cours d'eau



Annexe 6: Plan masse paysager et coupe paysagère

PLAN MASSE



COUPE DE PRINCIPE

